

Assemblée réunie  
de la Commission communautaire commune

Verenigde Vergadering van de  
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Séance plénière  
du vendredi 31 mai 1996

Plenaire vergadering  
van vrijdag 31 mei 1996

SEANCE DE L' APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
RAPPORT SUR «L' ETAT DE LA PAUVRETE DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»:	
Suite de la discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Juan Lemmens, Michel Lemaire, Mme Andrée Guillaume-Vanderroost, MM. Rufin Grijp et Didier Gosuin, membres du Collège réuni, compétent pour la Politique d' Aide aux personnes.	154
Motions: dépôt	162
VOTE NOMINATIF:	
Vote sur les motions déposées en conclusion du débat sur le rapport terminé	163

	Blz.
VERSLAG OVER DE «STAAT VAN DE ARMOEDE IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST»:	
Voortzetting van de bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Juan Lemmens, Michel Lemaire, Mevrouw Andrée Guillaume-Vanderroost, de heren Rufin Grijp en Didier Gosuin, leden van het Verenigd College bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen.	154
Moties: indiening	162
NAAMSTEMMING:	
Stemming over de moties ingediend naar aanleiding van het debat over het afgehandelde verslag	163

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 45.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 45.

**M. le Président.** — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 31 mai 1996 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 31 mei 1996 (namiddag) geopend.

**RAPPORT SUR L'«ETAT DE LA PAUVRETE DANS LA REGION BRUXELLES-CAPITALE»**

*Suite de la discussion*

**VERSLAG OVER DE «STAAT VAN DE ARMOEDE IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST»**

*Voortzetting van de bespreking*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion du rapport.

Dames en Heren, aan de orde is de voortzetting van de bespreking van het verslag.

La parole est à M. Lemmens.

**M. Juan Lemmens.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, être pauvre, c'est d'abord ne pas avoir de logement. Trouver une solution à la question du logement passe aussi par la prise en compte des problèmes de santé, d'enseignement, de gestion des finances des ménages, c'est pourquoi je parlerai des états de pauvreté plutôt que d'un état de la pauvreté.

Les familles nombreuses semblent moins affectées par le manque de logement. Les familles de la classe moyenne avec enfants quittent souvent Bruxelles pour le Brabant wallon; quant aux familles nombreuses immigrées, les prêts à taux réduit du Fonds du Logement ont permis dans la plupart des cas leur accession à la propriété.

Aujourd'hui, le demandeur d'un logement stable est un isolé souvent accompagné d'enfants.

Comment favoriser l'accession au logement des personnes à statut précaire ?

Les mécanismes d'intervention étatique dans la contractualisation locative ont révélé leur inefficacité partout où ils ont été appliqués en Europe : ils aboutissent à diminuer l'offre de biens immobiliers disponibles. Le blocage du prix des loyers a été une des causes du boom immobilier des années 80 et de la précarisation de nombreux locataires.

Les clauses de relocation obligatoire en cas de préavis entraînent tout simplement la paralysie du marché locatif et l'augmentation du prix des loyers.

Nous proposons la reconversion progressive des missions du Fonds du Logement vers le système de la location-vente. Ce système permet au locataire de devenir après quelques années propriétaire d'un bien dont le propriétaire temporaire est le Fonds du Logement. La nouveauté est que l'option d'achat que détient ce locataire deviendrait cessible à un membre de sa famille. Cela permettrait aux familles monoparentales précarisées d'accéder à la propriété, même après une location entamée par le parent défaillant.

Il faut étudier aussi la transformation d'immeubles de bureaux anciens, peu attractifs pour les promoteurs, en résidences-service sociales.

Une réforme du droit de donation doit être entamée afin de favoriser la transmission de leur vivant par les parents et grands-parents d'un actif immobilier destiné en partie ou totalement à l'habitat des descendants.

Nous souhaitons la suppression du système des revenus cadastraux socialement inefficace et injuste et la déclaration à l'IPP des revenus locatifs nets tout en maintenant un régime favorable au propriétaire occupant, les travaux engagés dans les biens loués étant amortissables sur une période de cinq ans, ce qui est une excellente manière de lutter contre le travail au noir. Parallèlement, la plus-value immobilière serait taxée selon un pourcentage dépendant de l'ancienneté de la détention de la propriété du bien revendu.

Les recettes fiscales dégagées par les mesures précédentes serviraient à créer un taux de droit d'enregistrement de 6 pour cent pour les personnes non encore propriétaires d'autres biens immobiliers. Les acquisitions de biens immobiliers supplémentaires se feraient toujours au taux actuel de 12,5 pour cent.

Il devrait aussi être possible pour les locataires de logements sociaux d'acquérir leur habitation : les fonds ainsi dégagés seraient versés à un Fonds pour la construction de nouveaux logements sociaux.

Il faut rapidement mettre en œuvre à Bruxelles le système des Agences immobilières sociales.

Le recours à ces agences doit s'effectuer sur une base volontaire et doit être encouragé par la déductibilité fiscale des 15 pour cent versés par les propriétaires à titre de frais de gestion. La relation entre locataires et propriétaires serait sécurisée et le propriétaire assuré de percevoir son loyer.

La pauvreté, c'est aussi ne pas avoir un accès suffisant aux soins de santé, spécialement pour les minimexés; le tabou à vaincre ici est que l'on n'entre pas dans le système de sécurité sociale sans avoir cotisé. Or, nous considérons qu'en matière de soins de santé, tout citoyen belge devrait avoir le droit d'être couvert, quel que soit son statut. L'envers de ce droit serait alors l'obligation pour tout Belge de financer les soins de santé proportionnellement à ses revenus. Nous le constatons,

l'analyse de l'octroi des soins de santé renvoie à une réforme en profondeur du système belge de sécurité sociale.

Sur le terrain bruxellois, je propose la création « d'agences locales de l'aide sociale », qui ne seraient plus circonscrites aux frontières des communes. Elles seraient sous la tutelle directe d'une agence régionale de l'aide sociale. Ces agences sociales travailleraient étroitement avec les « agences locales pour l'emploi », qui seraient aussi régionalisées. Les « agences immobilières sociales » y seraient aussi implantées. Une convention VIPO spéciale pour minimexés, couvrant leurs soins de santé et l'octroi du tiers-payant, serait conclue avec une mutuelle par les agences locales de l'aide sociale.

Si ces propositions pouvaient voir le jour, nous sommes persuadés que la pauvreté perdrait chaque jour du terrain en Région bruxelloise. (*Applaudissements sur les bancs du Front national.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Lemaire.

**M. Michel Lemaire.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, avant de vous livrer quelques réflexions, interrogations et suggestions par rapport au volet logement, je dois faire un constat : une fois de plus, les avis divergent à l'intérieur de la majorité. Je dois également vous adresser un reproche, Monsieur van Weddingen : si les avis divergent, c'est que le groupe dont vous êtes un peu le porte-parole aujourd'hui...

**M. Eric van Weddingen.** — Je suis « le » porte-parole, Monsieur Lemaire.

**M. Michel Lemaire.** — Si vous n'êtes pas « un peu » le porte-parole de votre groupe, ce groupe n'est pas « un peu » fainéant en ce qui concerne la participation aux travaux de Commission.

**M. Eric van Weddingen.** — Si vous le souhaitez, Monsieur Lemaire, je puis effectuer un relevé des participations de votre groupe et nous établirons des comparaisons.

**M. Michel Lemaire.** — Il serait intéressant que les membres du parti libéral participent aux Commissions d'une autre manière que celle qui consiste à venir de temps en temps faire la sieste pendant un quart d'heure, à venir « pointer » pour avoir le bonheur de voir leur nom figurer au bas des rapports.

Je regrette vraiment de ne pas vous voir plus souvent aux travaux de Commission, Monsieur van Weddingen.

**Mme Martine Payfa.** — Cela vole bas !

**M. Michel Lemaire.** — Cela vole bas, peut-être, mais cela fait partie de la réalité, Madame la bourgemestre.

**M. Alain Zenner.** — En psychologie, cela s'appelle de la projection, Monsieur Lemaire.

**M. Michel Lemaire.** — Je viens de province, Monsieur Zenner, et je ne parle pas de projection, mais de présence.

**M. Alain Zenner.** — On me demande si c'est guérissable, mais je crois que ce ne l'est pas. Je constate d'ailleurs qu'après vos cinq années de pratique, vous n'en êtes pas guéri, Monsieur Lemaire.

**M. Michel Lemaire.** — Trouvez-vous normal que je m'insurge contre le fait qu'en Commission du Logement,

comme dans toutes les Commissions traitant des affaires sociales, les membres du PRL sont généralement aux abonnés absents ?

**M. Eric van Weddingen.** — Je vous fais remarquer, Monsieur Lemaire, que pour l'instant, vous êtes le seul membre de votre groupe présent en séance. Vous êtes donc très mal placé pour adresser des remarques aux autres. (*Tumultes sur divers bancs.*)

Quand on est le seul membre de son groupe présent en séance publique, on ne se permet pas de faire la leçon aux autres ! Or, vous êtes ici le seul représentant du PSC. A mon sens, cette constatation se passe de tout commentaire. Je vous demanderai donc d'élever un peu le débat et d'aborder le fond du problème. (*Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF.*)

**De heer Guy Vanhengel.** — Le seul groupe au complet est le VLD ! (*Sourires sur de nombreux bancs.*)

**M. Michel Lemaire.** — Etant très discipliné, je vais donc élever le débat comme vous le souhaitez. Je déplore néanmoins une fois encore la paresse systématique manifestée par les membres du groupe libéral dans l'accomplissement du travail parlementaire.

**M. Eric van Weddingen.** — Relisez le rapport et relevez les interventions de mon groupe. Si vous le souhaitez, je les soulignerai au magicolor pour vous faciliter la tâche ! Vous constaterez que les interventions de mon groupe sont extrêmement nombreuses. Certaines personnes ont la faculté d'intervenir de façon percutante en utilisant peu de mots alors que d'autres, très volubiles, ne disent rien d'intéressant. Cette constatation relève toutefois d'un autre débat, Monsieur Lemaire.

**M. Michel Lemaire.** — J'en viens à ma troisième réflexion préalable. J'aimerais revenir quelques instants sur le débat assez long et, à mon sens, assez inutile que nous avons eu sur la fiscalité immobilière. L'audition d'un membre, certes éminemment compétent en matière de logement social, a engendré des digressions portant sur une réforme de la fiscalité, lesquelles n'étaient toutefois pas suffisamment étayées.

Je retiendrai le principe qui veut que l'équité de traitement soit de mise. Cet objectif implique la prise en compte de tous les paramètres. Les conversations que nous avons eues sur le problème de la fiscalité font apparaître des distorsions très importantes par rapport à d'autres régimes de taxation, celui des revenus mobiliers notamment. Il est clair que l'objectif poursuivi, à savoir une répartition plus équitable, est loin d'être atteint. J'aurais souhaité faire partager cette réflexion aux membres PRL de la Commission Logement. Ils étaient toutefois malheureusement absents, Monsieur van Weddingen !

Les échanges que nous avons eus en matière de logement social m'ont inspiré quelques réflexions. Des praticiens du logement social et de la problématique de la pauvreté nous ont entretenus durant plusieurs heures de leur expérience vécue sur le terrain.

Ces personnes estiment qu'il est indispensable de ne pas augmenter les revenus pour l'accession au logement social. Je sais que nous sommes en porte-à-faux par rapport aux avis — certes compréhensibles — de nombreux directeurs de sociétés de logements sociaux.

Nous sommes néanmoins dans une situation qui doit être gérée d'urgence et prioritairement. Nous devons donc être attentifs et faire en sorte que le logement social, qui est un des rares outils publics, constitue le point de rencontre des personnes en situation de précarité.

Deuxième réflexion sur le logement social, dans le cadre de ce débat sur la pauvreté : essayons de voir dans quelle mesure des améliorations ont déjà eu lieu, essayons de savoir dans quelle mesure on peut améliorer le taux de performance de logement social. Je rappelle qu'incontestablement, il existe une sous-occupation du logement social. En tenant compte de la répartition spatiale, du nombre de chambres, il devrait y avoir 100 000 personnes dans le logement social alors qu'en réalité il n'y en a que 75 000. Sans vouloir entrer dans le détail de tous les paramètres, il faut bien constater qu'il n'est pas simple de faire en sorte que chacun occupe la superficie, le nombre de mètres carrés lui revenant. Il n'en demeure pas moins qu'incontestablement, il y a sous-occupation.

Il est évident que nous devons faire de grands efforts pour veiller à la compatibilité des coûts avec les revenus des gens, et ce non seulement en matière de loyer, de coût, mais aussi en matière de charges. J'ignore si j'obtiendrai une réponse aujourd'hui, mais il serait intéressant de savoir ce qui a été fait et ce qui est prévu pour résoudre cet énorme problème.

En effet, dans des milliers de logements sociaux, le montant des charges est nettement supérieur à celui du loyer.

La problématique du logement social par rapport à la pauvreté présente encore un autre aspect, celui de l'ouverture à tous, sans distinction d'origine. A ce propos, il faut évidemment évoquer la problématique des personnes d'origine étrangère, problématique que l'on hésite à évoquer et qu'on essaie de camoufler de manière excessive dans ces fameuses dérogations. Il a été décidé, et c'est une erreur, de porter la proportion de dérogations en matière de logement social à 50 pour cent. Si on peut comprendre que des concentrations excessives de certaines personnes peuvent nuire à l'homogénéité sociale d'un quartier, il serait toutefois temps de dégager un consensus et une solidarité régionale comme nous l'avons dit et redit en commission. Cela signifie que, si des préoccupations des communes de la première ceinture doivent être rencontrées, il faut une solidarité de celles de la deuxième ceinture. Si un effort de solidarité doit être fait en faveur de certaines communes, il faut qu'il émane aussi d'autres communes. Cela me paraît un élément important dans la problématique de la pauvreté.

Indépendamment du logement social, toutes les mesures qui peuvent être propices à éradiquer, autant que faire se peut, la problématique de la pauvreté, doivent être poursuivies.

Il me semble, Messieurs les Ministres, que, dans la déclaration gouvernementale, il avait été fait mention d'un ajout au minimex par rapport à la problématique du logement. En effet le minimex est le même pour tout le monde, alors que de toute évidence le coût du logement n'est pas le même dans les différentes communes de la région bruxelloise. J'aimerais savoir quels sont vos projets et vos réalisations en la matière.

Je voudrais ajouter encore deux réflexions et peut-être deux suggestions. M. van Weddingen ne démentira pas qu'en matière de logement, et plus largement en matière immobilière, les évolutions sont souvent cycliques et parfois étonnantes.

Ainsi, à l'heure actuelle, dans presque toutes les communes de Bruxelles, à l'exception de Woluwé-Saint-Pierre et peut-être de Woluwé-Saint-Lambert, cela coûte moins cher d'acquérir un flat que de le louer, compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt. Je vous invite à être attentifs à cette problématique et je me demande dans quelle mesure il ne serait pas indiqué d'envisager des systèmes de prêt, même pour les personnes précarisées, et d'accorder un complément de prêt à des conditions particulièrement favorables.

En France, il est question d'un taux zéro en la matière. La défunte province du Brabant avait également accordé, à plusieurs reprises, des compléments de prêts hypothécaires à des

taux défiant toute concurrence. Selon moi, cette piste est digne d'intérêt. Elle pourrait contribuer à réduire — en tout cas, à court terme — une certaine forme de précarité. C'est un élément qui peut paraître étonnant mais dont nous devons tenir compte.

**Eric van Weddingen.** — Au niveau de la philosophie générale, je dirai, Monsieur Lemaire, que plus les propriétaires de logement seront nombreux, plus nous serons satisfaits.

**M. Michel Lemaire.** — Réjouissons-nous de cet accord mais ne parlons pas de « philosophie générale du propriétaire et du locataire ». Je souhaitais simplement attirer l'attention sur une mesure qui pouvait être envisagée.

En conclusion, je formulerai une suggestion sur l'utilisation du produit de la taxe sur les bureaux dont 80 pour cent devraient être consacrés à la production de logement. Cette taxe est perçue à l'échelon communal. Je propose que la moitié du produit de la taxe soit utilisée comme élément en matière de lutte contre la pauvreté dans le domaine du logement et que si les communes ne parvenaient pas à trouver un terrain d'entente en la matière, la moitié du produit de la taxe — laquelle devait avoisiner 1,1 milliard l'an dernier — soit ristournée à la Région et affectée à la lutte contre la pauvreté dans le secteur du logement. (*Applaudissements sur les bancs PSC et CVP.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme Guillaume-Vanderroost.

**Mme Andrée Guillaume-Vanderroost.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, au nom du groupe socialiste, j'évoquerai ici plus particulièrement la thématique de la santé abordée de manière lacunaire dans le rapport qui nous a été remis en ce début d'année 1996.

Cet état de fait a provoqué de la part de la Commission santé de notre assemblée une recherche d'informations supplémentaires, afin de pouvoir, en toute objectivité, faire un ensemble de propositions et circonscrire les champs d'intervention des uns et des autres.

En effet, faut-il rappeler la nécessité de maintenir une démarche collective dans le domaine de la santé alors que celle-ci procède du traitement de cas individuels ?

Faut-il rappeler que d'autres dimensions interfèrent dans la gestion de « sa santé ». Elle sont sociales, économiques, culturelles et financières.

En situation de précarisation et d'exclusion, les personnes relèguent la prise en charge de leur état de santé et s'organisent, « s'aménagent » en fonction d'autres priorités plus urgentes.

L'on peut également constater qu'au sein même d'une famille connaissant des difficultés multiples, il existe une utilisation différenciée des systèmes de prévention et de soins.

Je souhaiterais vous donner un exemple concret en la matière. Cela intéressera certainement M. Vanhengel qui s'est plaint, de ne pas avoir connaissance de faits concrets. L'exemple fourni de l'utilisation du circuit de l'ONE — peut-être aussi de celle de *Kind en Gezin*, pour nos collègues néerlandophones de cette Assemblée — en matière de protection infantile est significatif, puisque ce type de service est gratuit, et pratique une vigilance régulière du bien-être du jeune enfant.

Mais au-delà de cette filière, le suivi médical du jeune enfant, de l'adolescent, du jeune adulte ainsi que des personnes âgées présente ce phénomène curieux de désengagement des services existants en fonction des possibilités financières des personnes.

On abandonne aussi une série d'initiatives qui, pourtant, apportaient un mieux-être et un contrôle que je qualifierais d'attentif sur l'état de santé de nos concitoyens.

L'école a supprimé — nous avons connu cela dans notre jeunesse, voici cinquante ans — les séances de douche hebdomadaire, le contrôle médical s'est espacé, les infirmières scolaires sont devenues itinérantes ou ont été supprimées, les cours d'éducation sanitaire se font à la demande...

Je n'ai pris qu'un cas de désengagement mais il en existe d'autres, à d'autres niveaux, et qui affectent bien sûr la santé de nos concitoyens.

Une enquête récente réalisée auprès des médecins généralistes belges a fait réapparaître que pratiquement la moitié des médecins ont de plus en plus de patients qui sont incapables de payer leur consultation ou qui demandent un délai de paiement. L'inégalité sociale face à la maladie se pose avec une acuité croissante.

Se négliger, ne pas se soigner par manque d'argent, sont des comportements qui vont handicaper les personnes en situation de précarité dans tous les aspects relationnels de la vie. Je me réfère à cet égard, aux propos de M. Eylenbosch lors du Colloque sur la santé. Ne pas être présentable lorsqu'on suit une formation ou que l'on postule un emploi pénalise la personne en question. J'insiste sur ce problème.

Attendre que des problèmes de santé relativement bénins deviennent sérieux amène ces personnes dans un service d'urgence ou à être hospitalisées. 12 à 15 pour cent des patients accueillis dans les hôpitaux publics bruxellois ne sont pas en ordre de mutualité. M. Eylenbosch l'avait déjà signalé dans le premier rapport, relatif au Forum sur la pauvreté.

Pourtant, on répète que notre système de sécurité sociale fonctionne bien, qu'il est un des plus généreux; mais on ajoute aussi que cette assurance, ce «filet» a des mailles de plus en plus lâches, qu'un nombre de plus en plus important de nos concitoyens doivent avoir recours à l'aide sociale, à l'assistance. On a donné des chiffres non négligeables quant au nombre de personnes qui sont entrées dans la précarité et de celles qui sont tombées dans la pauvreté. Aussi, nous estimons, en tant que socialistes que cette aide devrait, outre l'accès aux soins de santé, se prolonger par une possibilité de suivi médical.

C'est pour cela que nous sommes particulièrement désireux que certaines actions-pilotes qui ont vu le jour dans notre région, mais aussi dans d'autres villes — les Villes-Santé qui mettent en place des programmes de santé tels que «Santé-entreprises», «Santé-hopitaux», «Santé-écoles», etc. — dans d'autres pays européens, et cela depuis une dizaine d'années, nous éclairent quant à la manière de répondre le plus efficacement aux situations actuelles. Je comprends la frustration de M. Harmel qui, l'année dernière, a organisé le Colloque «Santé» au cours duquel une importante information avait été communiquée sur ces différents programmes.

Maisons médicales, carte-santé, cabinet médical d'un CPAS, passeport pour le maintien à domicile des personnes âgées et des handicapés, hébergement temporaire... ce sont des expériences que nous connaissons. Je pense notamment à la «carte-santé», en vigueur à Charleroi. De même, à l'occasion de notre déplacement en Ile de France, nous avons appris comment la «carte-santé» parisienne — initiative intéressante — fonctionnait. Mais je ne vois pas pourquoi, alors que l'apport d'informations est important dans une commission communautaire, nous ne pourrions pas utiliser tous ces renseignements à l'échelon du bicommunautaire.

Autant de suggestions, de propositions concrètes, dont certaines sont rappelées dans l'avis remis par la Commission

santé avec une insistance particulière pour que l'Observatoire de la Santé, outil existant mais à notre avis sous-employé à l'heure actuelle, collecte, analyse, enquête à partir des nombreuses études existantes, afin de nous décrire des actions précises et les moyens humains et financiers pour y parvenir. Renforcer et développer les infrastructures de proximité, de premières lignes, les centres de contact, les maisons médicales, les maisons sociales, les centres de guidance dans le tissu urbain ne sont pas seulement des paroles: c'est une urgence. De la dynamique même des personnes qui travaillent à l'Observatoire de la Santé, de l'ensemble des projets que j'ai énumérés et qui ne demandent pas forcément de longues investigations, des propositions doivent nous être communiquées très rapidement.

Nous sommes pressés par le temps et par l'état de détérioration de la situation de santé publique que nous constatons *de visu*. Cette hâte est peut-être bonne à exprimer, à répéter, car trop de personnes âgées, de femmes, de familles monoparentales, de jeunes abordent notre système de protection sociale et y sont confrontés en situation de crise.

L'éradication de la pauvreté — seul M. Lemaire a évoqué cet objectif — est aussi une voie vers le refus de la violence urbaine qui s'exprime sous de multiples formes. Il est utile de rappeler à ceux qui n'en seraient pas convaincus que cette violence latente ne pourra être jugulée sans solidarité intra et interurbaine. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Grijp, lid van het verenigde College.

**De heer Rufin Grijp**, lid van het College, belast met Openbaar Ambt, Buitenlandse Handel, Wetenschappelijk Onderzoek, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mijnheer de Voorzitter, het is sedert enkele jaren de gewoonte geworden dat de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie ruime aandacht besteedt aan de situatie van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Dit getuigt van de ernst waarmee de Brusselse volksvertegenwoordigers tegen deze problematiek aankijken. Het resultaat is een debat dat niet alleen wetenschappelijk onderbouwd is — ik verwijs naar de interessante onderzoeksrapporten en de uiteenzettingen van experts in de verschillende bevoegde commissies —, maar dat ook uitdrukking geeft aan de waaier van politieke visies die worden omgezet in een geheel van concrete aanbevelingen.

Vandaag bespreken wij een uitgebreid rapport van de werkzaamheden van de Commissie voor de Sociale Zaken waarin tegelijk de standpunten van de Commissie voor de Huisvesting en de Stadsvernieuwing en deze voor de Gezondheid zijn vervat. Dat het verslag een geïntegreerd advies bevat en bestaat uit aanbevelingen inzake gezondheid, werkgelegenheid, huisvesting, enzovoort, staaft de stelling dat armoede een multidimensioneel probleem is en dus ook een multidimensionele aanpak vergt. Deze stelling heb ik in mijn inleidende uiteenzetting in de commissie naar voren gebracht als één van de principes waarop het armoedebeleid voor Brussel moet worden uitgebouwd.

De aandacht voor een ander principe, namelijk de noodzaak van een multi-actorenaanpak waarbij alle betrokkenen een rol spelen in de beleidsontwikkeling, vind ik ook terug in de discussie over de rol van de maatschappelijke werkers en die van de private welzijnssector.

Voorts heb ik in de commissie een lans gebroken — dat is een persoonlijk standpunt — voor een beleid waarin het accent ligt op het beginsel van de «spreiding» van de sociale problematiek en de maatschappelijke verantwoordelijkheid. In het verslag van de commissie wordt daar trouwens op ingegaan.

Uitgangspunt is dat Brussel nu eenmaal geconfronteerd wordt met niet alleen de eigen armoede, maar ook met de instroom van kansarmen uit Vlaanderen, Wallonië en de rest van de wereld die hun armoede als het ware in de stad komen verbergen en een beroep doen op de stedelijke dienstverlening die in de provincie onbestaande of onvoldoende is en zeker niet vergelijkbaar met deze die zij in Brussel kunnen genieten.

Ik heb in de commissie ook reeds een aantal concrete oplossingen voorgesteld. Daarbij ben ik, misschien eigenaardig, begonnen met de centen te halen waar ze zijn, onder andere door de verdeling van de tekorten van de openbare ziekenhuizen. In het vroegere systeem moesten de gemeenten bijdragen tot de financiering van de tekorten van de openbare ziekenhuizen volgens hun aantal inwoners vergeleken met het totaal aantal opnames. Nu moeten de «moedergemeenten» alleen opdraaien voor de tekorten van hun openbare ziekenhuizen. Ik kan dat illustreren aan de hand van een voorbeeld.

De gemeente waar ik woon, Anderlecht, ligt naast de rijke gemeente Dilbeek. Welnu, het deficit van de verpleegdagprijs werd verhaald op de Dilbekenaar die zich in ons hospitaal liet verzorgen. Dit gold ook voor al de patiënten uit de rest van het land en de andere Brusselse gemeenten. Nu moet de Anderlechtse belastingbetaler helemaal alleen voor het tekort opdraaien.

Wanneer wij vaststellen dat een wet vandaag niet meer goed functioneert, waarom zouden wij dan niet overwegen om de vroeger vigerende regelingen opnieuw in te voeren?

Ik heb ook een andere oplossing voorgesteld, maar daarover zal zeker moeten worden gepraat, want zij lijkt mij niet zo gemakkelijk uit te voeren.

De sociale infrastructuur moet over het hele land worden gespreid. Een aantal diensten worden op het ogenblik alleen aangeboden in de steden en dan vooral in Brussel. Het beste voorbeeld hiervan is waarschijnlijk de huisvesting van daklozen.

Dergelijke structuren zouden aanwezig moeten zijn in het hele land. Dan zouden mensen die in de miserie zitten niet worden verplicht naar de grote stad op te rukken, maar dan konden zij plaatselijk worden verzorgd.

Ik heb nog andere concrete voorstellen gedaan die wij mijns inziens met het federale niveau moeten kunnen bespreken. Zo stel ik de herinvoering van de «onderstandswoonplaats» voor. Dit betekent dat de gemeenten waar de behoeftigen normaal verblijven financieel verantwoordelijk blijven voor de maatschappelijke dienstverlening met inbegrip van de uitkering van het bestaansminimum. De discussie hierover ben ik reeds gestart met het federaal niveau. Wij moeten niet steeds herhalen dat wij niet voldoende middelen hebben en dat het federale niveau maar moet betalen. Dat is een beetje te gemakkelijk. Toch blijft het een feit dat het federale niveau een belangrijke verantwoordelijkheid heeft, vermits het bijvoorbeeld in verband met de OCMW's de regels opstelt. Waarom zouden wij dan niet durven vragen terug te grijpen naar regels die vroeger hebben gegolden in verband met de onderstandswoonplaats? Wij nemen opnieuw het voorbeeld van Anderlecht en Dilbeek. Anderlecht is niet rijk, Dilbeek is schatrijk. Indien het OCMW van Anderlecht de lasten voor de strijd tegen de armoede niet meer kan dragen en er komt een armoezaaier uit Dilbeek naar Anderlecht, waarom moet deze laatste gemeente daar dan voor opdraaien? Wij kunnen niet beletten dat deze persoon naar Anderlecht verhuist, maar waarom kunnen wij de gemeente waar hij voordien woonde en die welstellender is, financieel niet voor hem laten instaan? De armoede-indicatoren kunnen op het federale niveau worden vastgesteld. Bij inwijking van een behoeftige zouden de financiële lasten niet terecht komen op de schouders van deze gemeente, maar verhaald worden op de gemeente waar hij voor-

dien woonde. Waarom ook niet denken aan het invoeren en toepassen van sancties voor gemeenten die hun behoeftigen doelbewust naar Brussel sturen gewoon omdat zij niet graag miserie in hun gemeente hebben?

Alles wat ik voorstel heeft minder te maken met armoede in het algemeen dan met een nog groter probleem, namelijk de benadering van de algemene stedelijke problematiek. Daarom is bij mij ook het besef gegroeid dat wij onze ideeën niet alleen kunnen verwezenlijken, dat wij daarvoor moeten gaan praten met de andere grote steden in België. Wij zullen overleg moeten plegen met vergelijkbare grote steden die dezelfde problemen hebben als wij, zij het misschien wat minder intens. Met Antwerpen en Gent ben ik reeds een gesprek begonnen, maar waarom ook niet met Luik en Charleroi. Anders gaat men beweren dat dit een louter Brussels probleem is dat de federale regering zich niet moet aantrekken. Ook als wij nog studies laten uitvoeren, moeten wij de tijd nemen om te overleggen met de vier andere grote steden die met gelijkaardige problemen worstelen.

De voorbije jaren is er heel veel studiewerk verricht en zijn er hele telefoonboeken volgeschreven over deze problematiek. Ik heb daarvoor het grootste respect, maar dat is allemaal zo volumineus dat de leden van de commissies niet de nodige tijd vinden om daar op een gepaste wijze kennis van te nemen. Bovendien handelt een heel groot gedeelte van die studies over een nog betere omschrijving van de miseriesituaties in Brussel en over de manier waarop wij die miserie nog beter kunnen aanpakken. Ik herhaal daarom wat ik daarop reeds in de commissie heb gezegd: die studies zijn zeer degelijk, wij hebben daarmee nog stof voor de volgende jaren en dus moeten er niet nog eens nieuwe studies worden opgezet. Ik hoef niet nog beter te weten hoe ik die miserie moet aanpakken, indien ik weet dat de gemeenten die hulp nodig hebben, morgen weer een stuk armer zullen zijn.

In wat ik tot nu toe heb verdedigd, ligt de klemtoon op de spreiding van de problematiek. Even belangrijk is echter de spreiding van de financiële verantwoordelijkheid. Voorstellen en aanbevelingen over hoe men de armoede moet bestrijden zijn belangrijk, maar verliezen aan waarde indien de armoede blijft toenemen en de lokale besturen financieel niet meer in staat zijn om een goede armenzorg te realiseren. Ik heb dit element uitgewerkt in een nota die in het verslag van de commissie is opgenomen in bijlage VII. In die nota zijn een aantal aanvullende denkrichtingen ontwikkeld die onder meer betrekking hebben op, wat wordt genoemd, de organisatie van de federale solidariteit. Inzake de federale verantwoordelijkheid, waarover ik daarstraks al heb gesproken, meen ik dat deze niet alleen kan bestaan in het verstrekken van de nodige middelen. Zij kan ook tot uiting komen in het opstellen van nieuwe wetten, het beter afstemmen van de wetten op de realiteiten van vandaag en in sommige gevallen in het terugvallen op wettelijke maatregelen die enkele jaren geleden nog bestonden, maar intussen werden afgeschaft.

Wat betreft de concrete vorm van de federale solidariteit en de terugbetaling van het bestaansminimum, meen ik dat niet alleen het absolute aantal gerechtigden bepalend mag zijn voor het terugbetalingspercentage, zoals dat vandaag het geval is, maar dat ook het relatieve aantal gerechtigden op het totaal van de bevolking in rekening moet worden genomen. Wanneer een stadsbevolking bijvoorbeeld meer dan 1 procent gerechtigden op het bestaansminimum telt, dan zou het terugbetalingspercentage met bijvoorbeeld 10 procent kunnen worden verhoogd. Ik heb dit reeds herhaaldelijk besproken met de federale Minister die mij dan telkens antwoordt dat daarvoor geen geld beschikbaar is. De vraag is echter of de gemeenten die geen echt armoedeprobleem kennen wel 50 procent van de uitgekeerde bestaansminima moeten terugbetaald krijgen. Een

terugbetaling aan 40 procent zou die gemeenten en hun OCMW's geen pijn doen en het toch mogelijk maken om de kleine groep gemeenten met een grote armoedeproblematiek, waaronder een niet gering aantal Brusselse, een hoger terugbetalingspercentage toe te kennen.

Als lid van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering pleit ik er verder ook voor om de regionale of meer precies de intergemeentelijke solidariteit te verstevigen via de herverdeling van het Bijzonder Fonds voor Maatschappelijk Welzijn en bijvoorbeeld ook via de subsidiëring van de sociale infrastructuur. Bij het bijzonder Fonds denk ik onder meer aan een herverdeling op basis van objectieve en niet manipuleerbare criteria die verband houden met de sociale problematiek.

Inzake de subsidiëring van de infrastructuur denk ik aan een positieve discriminatie ten voordele van de armere gemeenten, bijvoorbeeld door het optrekken van de maximale bijdrage in de investeringen.

Het is niet altijd evident om uit te maken of gemeenten die meer middelen vragen, die ook effectief verdienen. Personen die hier nogal objectief tegenover staan zeggen wel eens dat een slechte financiële toestand te wijten kan zijn aan slecht beheer. Als wij erin slaagen sociale criteria vast te stellen waarvan het bestaansminimum er één is, dan zullen wij over objectieve criteria beschikken aan de hand waarvan een beroep kan worden gedaan op het Bijzonder Fonds voor Maatschappelijk Welzijn.

Ik heb deze voorstellen aan de Commissie voor Sociale Zaken voorgelegd en tenslotte samengebracht in een nota aan het Verenigd College betreffende « de organisatie van de solidariteit en de bestrijding van de armoede in Brussel ». Aan het Verenigd College heb ik zes denksporen ter discussie voorgelegd. Een eerste betreft een herverdeling van het bijzonder Fonds voor Maatschappelijk Welzijn op basis van objectieve en niet-manipuleerbare criteria die verband houden met de sociale problematiek. Een tweede spoor heeft te maken met de herverdeling van het Gemeentefonds in die zin dat het deel van de gemeentelijke dotaties aan het OCMW die hoger zijn dan het regionaal gemiddelde integraal ten laste worden genomen door het Gemeentefonds in de vorm van een voorafname. Men moet namelijk weten dat sommige gemeenten in Brussel maar duizend frank per behoeftige bijdragen, terwijl andere gemeenten tienduizend frank neertellen, waardoor men kan zeggen dat het algemeen gemiddelde vijfduizend frank bedraagt. Waarom zouden wij de solidariteit tussen de gemeenten en de OCMW's niet verhogen en bijvoorbeeld zeggen dat gemeenten die meer dan vijfduizend frank betalen voor sociale verplichtingen recht hebben op een voorafname uit het Gemeentefonds? Deze werkwijze zou de solidariteit tussen de 19 Brusselse gemeenten ongetwijfeld verhogen.

Een derde denkspoor betreft een verhoogde subsidiëring van de sociale infrastructuur met positieve discriminatie van de armere gemeenten.

Een vierde denkspoor heeft betrekking op de herverdeling van de tekorten van de openbare ziekenhuizen ofwel via het Gemeentefonds, ofwel via een herinvoering van het systeem waarbij alle gemeenten waarvan inwoners zijn opgenomen in een ziekenhuis bijdragen in de financiering van de tekorten.

Een vijfde spoor betreft een herziening van het systeem van terugbetaling van het bestaansminimum door de federale Staat, in die zin dat naast het absoluut aantal gerechtigden ook het relatief aandeel van de bevolking bepalend zou zijn voor het terugbetalingspercentage, wat een andere vertaling is van het idee van de armoededrempel.

Een laatste spoor heeft betrekking op de regionale spreiding van de voorzieningen, zodat ongewenste zorgmigraties kunnen worden voorkomen.

In het verslag van de Commissie voor de Sociale Zaken zijn de door mij geschetste problemen van spreiding en de door mij voorgestelde oplossingen opgenomen in de aanbevelingen inzake de stadsruimten. Daarin wordt onder meer gepleit voor de strijd tegen de dualisering van de stad en voor grote solidariteit in en tussen de gemeenten. Van de andere aanbevelingen zijn het in eerste instantie deze die betrekking hebben op de organisatie van de OCMW's en op de bijstand aan personen die mij interesseren. Daarbij dient echter een onderscheid te worden gemaakt tussen de aanbevelingen die gericht zijn aan het adres van de federale overheid en deze aan de Ministers, bevoegd voor bijstand aan personen.

Er zijn ook aanbevelingen in verband met de coördinatie tussen de overheidsdiensten onderling en tussen de overheids- en privé-sector en aanbevelingen in verband met de invoering van het minimum gebruiksrecht van noodzakelijke goederen en diensten zoals elektriciteit en water en de organisatie van de schuldbemiddeling, wat in hoofdzaak regelgevend werk is waarvan in Brussel meer werk moet worden gemaakt.

Belangrijk lijkt mij vooral de aanbeveling betreffende de toekenning van financiële steun door de GGC om de werkomstandigheden van de maatschappelijk assistenten in de OCMW's te verbeteren. Dit punt werd reeds onder de aandacht gebracht door mijn collega Gosuin. Daarvan kan zeer snel werk worden gemaakt onder meer door de organisatie van bijscholing door ERAP, door het indienen van het ontwerp van ordonnantie betreffende de investeringen en door het subsidiëren van de supervisie.

Wat betreft de aanbevelingen inzake de gezondheid, de werkgelegenheid en de huisvesting is het aan de leden van de Verenigde Vergadering en van het Verenigd College om in hun hoedanigheid van leden van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en als Ministers van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering volop hun rol te spelen bij de regelgeving, enerzijds en de concrete beleidsontwikkeling, anderzijds.

Ik wil nog even stilstaan bij de voorstellen betreffende de uitvoering van de ordonnantie van 1991 in verband met het jaarverslag over de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Het voorstel dat door de Commissie is uitgewerkt lost slechts een deel van de problemen op en schept meteen nieuwe problemen.

Positief en haalbaar is dat het opstellen van het jaarlijks armoederapport minder ambitieus wordt opgevat en wordt toegewezen aan de GGC-administratie, meer bepaald aan het Gezondheidsobservatorium en in een nieuwe vorm zal verschijnen. Niet haalbaar lijkt mij de voorgestelde agenda. Wij weten dat de voorgestelde data voor het opleveren van de gegevens zowel door de OCMW's, 31 maart, als door de privé-organen die willen deelnemen aan de Ronde-Tafel, 15 maart, moeilijk haalbaar zijn. Toch blijft het de moeite om de nieuwe timing uit te proberen. Daarom hoeven wij de ordonnantie nog niet te wijzigen.

Ik besluit. Er is werk aan de winkel voor de Raadsleden en voor de Minister. In tegstelling tot wat sommigen beweren, mijnheer Smits, kunnen wij iets doen aan de situatie. Wij kunnen de interne solidariteit van de gemeenten vergroten. Het is een regionaal probleem. Wij kunnen met de federale Minister praten op voorwaarde dat de interne solidariteit wordt verbeterd. Wij kunnen met een aantal grote steden praten wier problemen gelijk zijn aan de onze. (*Applaus.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

**M. Didier Gosuin.** membre du Collège réuni, compétent pour la politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le Prési-

dent, Mesdames et Messieurs, le deuxième rapport sur « l'Etat de la pauvreté » est constitué de quatre documents :

— Le premier est la poursuite directe de la première partie du rapport précédent; il énonce les indicateurs sociaux de la pauvreté à Bruxelles;

— Le second complète les indicateurs sociaux par une évaluation des dispositifs de lutte contre la pauvreté mis en œuvre au départ de dix des dix-neuf CPAS les plus atteints par ce phénomène;

— Les deux derniers sont des travaux qui traitent, l'un des sans-abri, l'autre de la perception des CPAS par les travailleurs sociaux.

Avant d'aborder les axes d'action que le Collège a mis en œuvre et compte poursuivre, je voudrais quelque peu actualiser les données du rapport sur la pauvreté qui, nous le savons tous, est établi sur l'année 1994. Nous avons mis en place ce que l'on peut appeler un baromètre social au niveau de l'administration de la Commission en collaboration avec les dix-neuf CPAS bruxellois. Ce baromètre est désormais opérationnel et nous permet de suivre mensuellement l'évolution du nombre des minimexés et des équivalents-minimex et ainsi, d'actualiser de façon dynamique certaines données du rapport sur la pauvreté. Ma volonté est de comparer ces chiffres avec les autres grandes villes du pays afin de mettre l'ensemble des responsables politiques, et notamment l'autorité fédérale, face à leurs responsabilités. Le rapport sur la pauvreté a, en effet, clairement démontré que la cause essentielle de l'accroissement de la pauvreté est le phénomène d'exclusion en matière d'allocations de chômage. De plus, certains au sein même du Ministère de l'Emploi et du Travail mettent en doute la façon dont ces exclusions sont pratiquées.

Que révèlent les nouvelles indications de ce baromètre social arrêté au 31 mars 1996?

Concernant les minimexés, en décembre 1993, à la clôture du premier rapport sur la pauvreté, le nombre de minimexés dans les dix-neuf CPAS, s'élevait à 9 301. Le rapport que vous avez entre les mains fait état, en décembre 1994, de 10 409 minimexés. Le rapport sur la pauvreté, que nous allons probablement commenter cette année-ci encore et en 1997 et qui s'arrêtera à décembre 1995, fera état du chiffre 12 028 minimexés. Le baromètre social que nous avons mis en place fait état au 31 mars 1996 de 12 498 minimexés.

Concernant les équivalents-minimexés, on passe de 7 237 en 1993, à 8 303 en 1994 et 8 646 en 1995. Début 1996, on assiste incontestablement à une diminution importante d'équivalents-minimexés puisqu'ils s'élèvent au nombre de 8 291. Cela est sans doute dû à des régularisations, un certain nombre d'équivalents-minimexés ayant acquis le statut de minimexés. Mais cela est également dû à une meilleure gestion de la problématique des candidats réfugiés.

Quoi qu'il en soit, le nombre de minimexés a augmenté, en un seul trimestre, de 4 pour cent ce qui, transposé sur l'année, représenterait une nouvelle augmentation du nombre de minimexés pour l'année 1996 de l'ordre de 16 pour cent; soit une croissance faramineuse. Quand on analyse de plus près les chiffres de certains CPAS, on constate que, dans certains d'entre eux, l'augmentation approche même les 25 pour cent.

Les chiffres du mois d'avril confirment, hélas, cette tendance d'une hausse spectaculaire du nombre de minimexés dans les 19 CPAS de la Région bruxelloise.

En ce qui concerne les équivalents minimexés, qui rétablissent une croissance acceptable, il existe par contre des disparités importantes. On constate ainsi que les CPAS de Forest et de

Ganshoren connaissent une augmentation respective de 33 pour cent et de 38 pour cent. Je tiens à la disposition de l'Assemblée les données chiffrées pour les 19 CPAS bruxellois, actualisées au 31 mars 1996. Si j'ai fait état de ces données, c'est d'abord pour actualiser notre préoccupation et démontrer que hélas le phénomène de croissance spectaculaire du nombre des minimexés n'est pas stoppée. Au contraire, on peut prédire que le nombre de minimexés doublera dorénavant tous les quatre ans, voire tous les trois ans. En effet, on prévoit, environ 14 000 minimexés à fin 1996. En décembre 1993, on en comptait 9 303.

En l'espace de quatre ans, l'augmentation des minimexés aura donc été de l'ordre de 150 pour cent.

Le rapport révèle également que la croissance du nombre de minimexés n'est pas également répartie dans les trois Régions.

Une pression excessive est donc exercée sur les CPAS bruxellois puisqu'en Flandre, on compte cinq personnes minimexées pour mille habitants, neuf en Wallonie et plus de douze à Bruxelles. Comme je vous l'ai dit, le taux de croissance des minimexés « tourne » autour des 20 pour cent par an.

Tout le monde est d'accord pour dire que la cause première de la croissance de la pauvreté à Bruxelles — en tout cas de la croissance des charges des CPAS bruxellois — provient des règles d'accès ou de maintien des droits aux allocations de chômage. Avant même de revendiquer davantage de moyens au niveau du Gouvernement fédéral, il faut que celui-ci mette fin aux politiques d'exclusion du chômage et de transfert de charges vers les CPAS.

Cette position a été clairement formulée en conférence interministérielle. Si nous pouvions être d'accord sur cet objectif de stabilisation du nombre de minimexés, c'est-à-dire éviter l'emballlement et la croissance des charges, nous nous trouverions dans une situation plus sereine pour discuter des diverses propositions. A cet égard, je suis, comme mon Collègue, tout à fait d'accord pour admettre que l'on peut prôner davantage de solidarité, revenir à des systèmes antérieurs où les mutuelles prenaient des coûts en charge notamment ceux d'hospitalisation. Mais il faut parer au plus pressé, c'est-à-dire éviter le risque de faillite d'un certain nombre de CPAS. Si l'on parvient à mettre d'accord l'ensemble des interlocuteurs autour de la table, c'est-à-dire les Régions, les Communautés et les communes, pour retourner les systèmes antérieurs de financement de l'aide sociale, il n'y aurait plus lieu de revendiquer la prise en compte par l'Etat fédéral de ses propres responsabilités.

Hélas, il faut être réaliste; je constate que, depuis trois ans, les Régions flamande et wallonne ainsi que les Communautés française et flamande, se rejettent la balle en ce qui concerne les indigents frappés de maladies graves, comme le cancer et la tuberculose, et refusent de couvrir les frais d'hospitalisation des personnes les plus fragilisées de notre société.

Il faut donc que l'Etat fédéral remédie à cet égoïsme et évite des dérives qui fragiliseraient davantage nos institutions sociales.

J'en reviens au frais en matière de santé. Les CPAS doivent de plus en plus intervenir dans les frais médicaux :

— en 1983, ils intervenaient pour un montant de 473 millions;

— en 1994, ils intervenaient pour un montant de 608 millions, c'est-à-dire une croissance de 28,5 pour cent;

ces 608 millions se ventilent en :

— 57,5 millions de prise en charge des cotisations « assurance maladie » (+ 35,6 pour cent);



— 209,7 millions de frais d'hospitalisation (+ 47,4 pour cent);

— 266,7 millions de frais médicaux (+ 14 pour cent);

— 4,9 millions de frais paramédicaux (statu quo);

— de 69,2 millions de frais pharmaceutiques (+ 39,7 pour cent).

Trois conséquences peuvent en être tirées :

1° La différence entre précarité et pauvreté s'estompe.

Mme Mouzon a précisé que l'on dénombrait de 7 à 12 pour cent de personnes installées dans la pauvreté et près de 25 pour cent de personnes installées dans la précarité. La différence entre la précarité et la pauvreté s'estompe aujourd'hui car ceux qui sont en situation de précarité dégringolent vers la pauvreté.

2° Les CPAS sont en situation d'urgence, d'une part, parce qu'ils sont débordés par le travail et, d'autre part, parce qu'ils se retrouvent en incapacité en termes de mission, de méthode et de moyens pour y faire face. On peut se demander si les CPAS ne sont pas sur le point de revenir à leur situation d'avant 1976 lorsqu'ils étaient appelés « commission d'assistance publique ». Le rapport de l'Université d'Antwerpen nous détaille bien la situation difficile des CPAS (le nombre de dossiers par travailleur, l'infrastructure ...).

3° Il y a présomption d'un glissement de la sécurité sociale vers l'aide sociale. La population subit une mutation de rapport avec la protection sociale. L'accès aux soins de santé et l'octroi d'un minimex de moyens d'existence passent d'abord par la reconnaissance du statut d'allocataires sociaux. Recourir au CPAS se banalise alors qu'il devrait être l'exception; pour obtenir ses allocations de chômage, pour avoir accès aux droits en matière de santé, se rendre préalablement au CPAS est un passage presque obligé.

Face à cette situation, nous mettons en œuvre une triple démarche, au niveau de la politique de recherche, au niveau des relations de la Région avec le pouvoir fédéral et au niveau régional bruxellois.

Au niveau de la politique de recherche, il faut parfaire la collecte des données du fichier signalétique, de manière à rendre cette collecte et son collationnement plus rapide et plus fiable. Le travail est bien avancé. Après une concertation avec les CPAS, le fichier a été amélioré. Le nouveau logiciel, rédigé sur un simple tableur, a été remis aux CPAS afin de pouvoir traiter les données 1995 en juillet de cette année.

L'objectif est, d'une part, de poursuivre l'étude des indicateurs sociaux et, d'autre part, d'y inclure des données en terme de flux.

Au sein d'une programmation pluriannuelle de recherche, nous privilégierons des études spécifiques sur des problèmes particuliers, au terme de la discussion avec la Commission.

Le Collège réuni a adopté récemment une convention d'étude avec la Fondation Travail-Université, l'Observatoire Social Européen et les Facultés Universitaires St-Ignace d'Anvers. L'objet de cette convention comporte notamment les réalisations suivantes :

1) une recherche sur les migrations pour raisons sociales et de santé des demandeurs de minimex aux niveaux interrégional, intrarégional, intraeuropéen et transnational; cette étude abordera les motifs d'entrée et de sortie du minimex, la durée d'octroi et les transferts de la sécurité sociale;

2) l'impact des processus d'intégration européenne sur la pauvreté aux niveaux législatif, économique et social;

3) l'approche de la question sociale de la pauvreté dans cinq grandes villes dont deux situées en Wallonie et deux en Flandre.

Enfin et nous répondons ici à une des préoccupations reprises dans votre recommandation et relayée par un certain nombre de membres — il est acquis que l'Observatoire de la Santé doit ouvrir son champ d'action au social de manière à pouvoir collecter des données et les traiter dans le cadre du rapport annuel sur la pauvreté. La Commission communautaire commune étant en liaison étroite avec les CPAS, l'Observatoire doit concentrer son domaine de recherche principalement sur la situation de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale et les effets induits sur la santé des Bruxellois et Bruxelloises.

Au niveau des relations avec le pouvoir fédéral, le Collège réuni est membre de la conférence interministérielle sur l'intégration sociale.

Nous sommes heureux de constater — je le dis sans flagornerie, pour avoir rencontré un certain nombre de Ministres fédéraux chargés des préoccupations sociales — que le pouvoir fédéral a enfin accepté, notamment en ce qui concerne la problématique sans abri dont la Région bruxelloise s'est beaucoup soucée, de prendre en compte l'octroi du minimex de rue, c'est-à-dire la reconnaissance d'un droit aux personnes sans abri. Le pouvoir fédéral a également accepté de mettre en place le système de l'adresse de réforme, avec en complément la possibilité du doublement de la durée de prise en compte par l'Etat fédéral de la charge que représentent les sans-abri pour les CPAS. Jusqu'à présent, l'Etat fédéral intervenait la première année seulement; il s'est engagé à intervenir durant deux ans. Mais même si l'on enregistre des acquis — ce dont je me réjouis — il faut admettre que l'Etat fédéral n'a pas encore apporté de solution évidente à cette croissance considérable des charges complémentaires imposées par l'Etat fédéral aux CPAS. Il s'agit du transfert de la sécurité sociale en ce qui concerne les minimexés et les équivalents-minimexés. A cet égard, le baromètre social devrait constituer un rappel régulier pour mener au débat, à des prises de position politiques afin d'enrayer le phénomène de l'exclusion.

Au niveau régional, les actions se déroulent dans six directions.

1° Quand bien même le Fonds spécial de l'aide sociale ne représente que 2 pour cent du budget des CPAS, nous avons procédé à l'évaluation de sa répartition au niveau régional.

2° La nouvelle comptabilité doit être un outil de gestion. Elle est en place dans cinq CPAS pilotes en Région bruxelloise. Elle sera d'application au 1<sup>er</sup> janvier 1998 pour tous les CPAS bruxellois. Parallèlement, une étude des comptes des CPAS sera établie en collaboration avec les services du Crédit Communal et l'inspection au sens de l'article 108 de la loi organique, de manière à fournir à chacun des CPAS un outil d'analyse détaillée de sa gestion budgétaire, comptable et financière.

Une formation destinée aux agents des CPAS portant sur ces nouvelles techniques de gestion débutera au mois de septembre 1996 en collaboration avec l'ERAP et l'Institut Cooremans. Mme Mouzon en a parlé dans son intervention.

Ajoutons aussi qu'une circulaire a été adressée fin décembre aux CPAS leur conseillant de conclure, dans des modalités définies avec la commune, la constitution d'un fonds de roulement qui doit leur éviter de recourir à de coûteuses ouvertures de crédit.

3° Le Collège réuni veillera à dégager dans la mesure de ses moyens budgétaires des ressources supplémentaires qui devront être affectées à des emplois sociaux. Il y a actuellement rupture de capacité quantitative et qualitative face à la complexité du travail social. Le travailleur social a besoin de temps pour réfléchir, rencontrer, étudier, se former, se concerter.

Le Centre de Documentation et de Coordination sociales sera renforcé dans sa mission d'information des travailleurs sociaux.

4° Enfin, et ceci sera certes une des opérations les plus ardues, il vaut mieux organiser les moyens dont on dispose. Quelle est la responsabilité des pouvoirs publics? Quelle est celle du secteur associatif? Quelles articulations sont possibles entre le secteur public régional et l'associatif? Il s'agit de construire une structure solide et de renforcer les mécanismes de collaboration.

Quels sont les mécanismes et réseaux qui fonctionnent?

Quelle coopération efficace peut créer une dynamique, plutôt que d'assister à des jeux de marginalisation des institutions publiques, plutôt que maintenir de nombreuses interventions multiples, plutôt que diviser les questions en autant de personnes qu'il y a de professionnels et en autant d'observateurs qu'il y a d'angles d'attaque.

Le CPAS a été créé pour passer du palliatif au constructif. Il doit devenir le pouvoir actif d'une politique sociale de proximité.

5° Un projet d'ordonnance sera très bientôt déposé au Collège réuni afin de modifier les critères de subventionnement des établissements pour personnes âgées, personnes handicapées et sans-abri, de manière à ce que des mécanismes de discrimination positive soient introduits à l'égard des communes et CPAS dont la population a un revenu médian inférieur au revenu médian régional.

6° Enfin nous proposerons qu'une conférence spécifique sur la pauvreté soit tenue entre les Ministres bruxellois afin de préparer des mesures de lutte contre la pauvreté dans l'ensemble des politiques qui sont de la compétence régionale, et ainsi être le relais de vos recommandations auprès des Collègues chargés de l'emploi, de la santé, du logement ou de l'aménagement du territoire.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le rapport sur la pauvreté n'est certes pas encore un outil idéal. Il a été imaginé en 1991. Il a été déposé à deux reprises. Il est incontestablement sujet à critiques et à améliorations. Mais il est certainement utile et nécessaire car il a permis d'ouvrir le véritable débat, celui de la solidarité dans notre société. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** — Quelqu'un demande-t-il la parole?

Vraagt iemand het woord?

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

## MOTIONS — MOTIES

### *Dépôt — Indiening*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, en conclusion de cette discussion, deux motions ont été déposées.

Dames en Heren, tot besluit van deze bespreking werden twee moties ingediend.

La première, signée par MM. Eric van Weddingen, Robert Hotyat, Dominique Harmel, Paul Galand, Walter Vandenbosche, Michiel Vandenbussche et Sven Gatz est libellée comme suit:

«L'assemblée réunie

Ayant pris connaissance du rapport de la Commission des Affaires sociales relatif au rapport sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale;

Ayant procédé à un large débat sur ce rapport,

Approuve les propositions de recommandations adoptées par la Commission des Affaires sociales, telles qu'elles sont reproduites dans son rapport.»

De eerste, ondertekend voor de heren Eric van Weddingen, Robert Hotyat, Dominique Harmel, Paul Galand, Walter Vandenbosche, Michiel Vandenbussche en Sven Gatz luidt als volgt:

«De Verenigde vergadering

Na kennis te hebben genomen van het verslag van de Commissie voor de Sociale Zaken over de staat van de armoede in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest;

Na een uitvoering bespreking van dit verslag;

Hecht haar goedkeuring aan de voorstellen van aanbevelingen die door de Commissie voor de Sociale Zaken zoals vermeld in haar verslag zijn aangenomen.»

La deuxième, signée par MM. Leo Govaerts et Guy Vanhengel, est libellée comme suit:

«L'assemblée réunie

Ayant pris connaissance du rapport de la Commission des Affaires sociales relatif au rapport sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale;

Ayant procédé à un large débat sur ce rapport;

Approuvé les propositions de recommandations adoptées par la Commission des Affaires sociales, telles qu'elles sont reproduites dans son rapport;

Constate toutefois que les moyens permettant de mener une politique sociale correcte et d'aider réellement les personnes défavorisées sont insuffisants dans la Région de Bruxelles-Capitale;

Invite le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale à demander et à obtenir, auprès du Gouvernement fédéral, les moyens complémentaires nécessaires à cet effet.»

De tweede, ondertekend door de heren Leo Govaerts en Guy Vanhengel, luidt als volgt:

«De Verenigde vergadering

Na kennis te hebben genomen van het verslag van de Commissie voor de Sociale Zaken over de staat van de armoede in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest;

Na een uitvoerige bespreking van dit verslag;

Hecht haar goedkeuring aan de voorstellen van aanbevelingen die door de Commissie voor de Sociale Zaken zoals vermeld in haar verslag zijn aangenomen;

Stelt echter vast dat de middelen om een behoorlijk sociaal beleid en een echt kansarmoedebeleid te voeren in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest onvoldoende zijn;

Roept de Brusselse Hoofdstedelijke Regering op aan de Federale Regering de daartoe nodige aanvullende middelen te vragen en te bekomen.»

Nous procédons tout à l'heure au vote nominatif sur les motions tendant à approuver la proposition de recommandations adoptée par la commission des Affaires sociales.

Wij zullen straks stemmen over de moties die ertoe strekken het voorstel van aanbevelingen aangenomen door de commissie voor Sociale Zaken goed te keuren.

Mesdames et messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dames en heren wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Brusselse Hoofdstedelijk raad te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 16 h 05.*

*De plenaire vergadering wordt geschorst om 16 u. 05*

*Elle est reprise à 17 h 55.*

*Ze wordt hervat om 17 u. 55*

**M. le Président.** — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

#### RAPPORT SUR L'«ETAT DE LA PAUVRETE DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»

*Vote nominatif sur les motions*

#### VERSLAG OVER DE «STAAT VAN DE ARMOEDE IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

*Naamstemming over de moties*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion du débat sur le rapport sur l'«état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale».

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van het debat over het verslag over de «staat van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest».

— *Quelqu'un demande-t-il la priorité?*

Vraagt iemand de voorrang?

**M. Eric van Weddingen.** — Monsieur le Président, je propose que nous nous prononçons en premier lieu sur la motion signée par MM. Hotyat, Harmel, Galand, Vandenbosche, Vandenbussche, Gatz et moi-même.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Vanhengel.

**De heer Guy Vanhengel.** — Mijnheer de Voorzitter, het is gebruikelijk dat men bij een dergelijke stemming eerst over de meest verstrekkende motie stemt. Hier is de meest verstrekkende motie uiteraard deze ingediend door collega Goovaerts en mijzelf omdat ze twee paragrafen bevat die iets duidelijker zijn dan de motie ingediend door de andere collega's.

**De Voorzitter.** — Mijnheer Vanhengel, wat u hier zegt, geldt voor amendementen, maar niet voor moties.

**M. le Président.** — Je mets donc aux voix, par assis et levé, la demande de M. van Weddingen tendant à accorder la priorité à la motion déposée par MM. Hotyat, Harmel, van Weddingen, Galand, Vandenbossche, Vandenbussche et Gatz.

Ik leg de vraag van de heer van Weddingen die ertoe strekt voorrang te verlenen aan de motie van de heren Hotyat, Harmel, van Weddingen, Galand, Vandenbossche, Vandenbussche en Gatz, ter stemming bij zitten en opstaan.

— Il est procédé au vote par assis et levé.

Er wordt tot stemming bij zitten en opstaan overgegaan.

**M. le Président.** — La proposition de M. van Weddingen étant adoptée, nous allons donc procéder au vote nominatif sur la motion de MM. van Weddingen, Hotyat, Harmel, Galand, Vandenbossche, Vandenbussche et Gatz.

La parole est à M. Galand pour une justification de vote.

**M. Paul Galand.** — Monsieur le Président, mon groupe soutient la proposition de M. van Weddingen car, à l'évidence, il convient de voter sur les recommandations présentées par la Commission des Affaires sociales. La motion soumise au vote demande simplement que ces recommandations soient approuvées ou non. Il ne s'agit donc pas d'introduire dans cette motion d'autres demandes ou revendications qui n'émanent pas du travail effectué par la Commission des Affaires sociales.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

— Résultat du vote.

56 membres sont présents.

45 votent oui dans le groupe linguistique français.

3 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

6 votent non dans le groupe linguistique français.

1 vote non dans le groupe linguistique néerlandais.

1 s'abstient dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming.

56 leden zijn aanwezig.

45 stemmen ja in de Franse taalgroep.

3 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

6 stemmen neen in de Franse taalgroep.

1 stemt neen in de Nederlandse taalgroep.

1 onthoudt zich in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte la motion.

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering de motie aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mme G. Dupuis, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM.

Harmel, Hecq, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Mmes Lemesre, Molenberg, MM. Mouzon, Ouezekhti, Picqué, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, Mme Vanpévenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

MM. Béghin, Garcia et Vandenbossche.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. de Looz-Corswarem, Eloy, Fripiat, Lemmens, Matagne et Rozenberg.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

M. Lootens-Stael.

S'est abstenu:

Onthouden heeft zich:

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

M. Vanhengel.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Vanhengel om de reden van zijn onthouding te geven.

**De heer Guy Vanhengel.** — Mijnheer de Voorzitter, als wij eerst over de andere motie hadden gestemd, zou er voor mij geen bezwaar zijn geweest om deze motie goed te keuren. Na een stemming over de motie ingediend door de heer Goovaerts en mijzelf had ik deze tekst zonder bezwaar kunnen goedkeuren. Omdat de stemming niet is gebeurd in de volgorde die ik had voorgesteld, heb ik mij onthouden.

**M. le Président.** — La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h.*

*De plenaire vergadering wordt om 18 u gesloten.*